

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10 : PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Séance Publique Ordinaire du 13 JUN 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Roger ROUX, M. Guy PUJALTE à Mme Martine OLLIVIER, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Elie PUCCI,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 7 juin 2023

AR Prefecture006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023X- PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Charlotte MARC, Conseillère municipale, s'exprime ainsi :

Vu le code général de la Fonction publique,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
 Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 16 mai 2023,
 Vu le budget primitif 2023,

Considérant qu'il convient au Conseil municipal, afin de tenir compte de l'évolution de la carrière des agents, de l'intégration d'un agent d'intégrer dans un nouveau cadre d'emploi et de la nécessité d'ouvrir un poste de catégorie C dans le cadre du recrutement de l'assistant des ressources humaines, de :

- Créer au 1^{er} juin 2023 : 1 poste d'adjoint administratif territorial,
- Supprimer au 1^{er} juillet 2023 : 1 poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe.

Considérant le tableau des effectifs modifié ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Emploi fonctionnel DGS	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Attaché principal	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Attaché	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	4	0	4	0
Rédacteur	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
		28h00			1	0	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint administratif territorial	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
			Contractuel	100	2	0	1	1
Sous total					17	0	16	1

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023



FILIERE POLICE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Brigadier-chef principal	C	35h00	Titulaire	100	8	0	8	0
Gardien-brigadier	C	35h00	Titulaire	100	1	0	0	1
Sous total					10	0	9	1

FILIERE TECHNIQUE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Technicien principal de 1ère classe	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent de maîtrise principal	B	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent de maîtrise	C	28h00	Titulaire	100	1	0	1	0
		35h00			3	0	3	0
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	4	0	4	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	13	0	13	0
		17h30		50	1	1	1	0
Adjoint technique territorial	C	35h00	Contractuel	100	11	0	11	0
				100	7	0	7	0
		28h00		80	1	1	1	0
		31h30		90	1	1	1	0
		17h30		50	1	1	1	0
Sous total					47	4	47	0

FILIERE CULTURELLE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Assistant d'enseignement artistique	B	20h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					1	0	1	0

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023



FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Puéricultrice	A	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Psychologue de classe normale	A	8h45	Contractuel	25	1	1	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h00	Contractuel	100	3	0	3	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					10	1	10	0

FILIERE ANIMATION								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Animateur	B	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	35h00	Titulaire	100	1	0	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	Titulaire	100	2	0	2	0
Adjoint territorial d'animation	C	28h00	Titulaire	80	1	1	1	0
		35h00		100	1	0	1	0
		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
		31h30		90	2	2	2	0
Sous total					9	3	9	0

AR Prefecture006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023

EMPLOIS HORS CATEGORIE								
Grade / Emplois	Catégorie	Durée Hebdo du poste	Poste occupé		Effectif Budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non pourvus
			Statut	Temps de travail (%)				
Apprenti auxiliaire de puériculture	Non concerné	35h00	Apprenti	100	1	0	1	0
Apprenti éducatrice de jeunes enfants		35h00	Apprenti	100	1	0	1	0
Assistante de gestion administrative et financière		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Collaborateur de cabinet		20h00	Contractuel	57	1	1	1	0
Resp. serv. anim/manifestation		35h00	Contractuel	100	1	0	1	0
Sous total					5	1	5	0
TOTAL GENERAL					99	9	97	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- MET A JOUR le tableau des effectifs de la commune de Beaulieu-sur-Mer comme suit :

- * Créer au 1^{er} juin 2023 : 1 poste d'adjoint administratif territorial,
- * Supprimer au 1^{er} juillet 2023 : 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe.

- PREND ACTE du tableau des effectifs modifié,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20230613-130623_10-DE
Reçu le 16/06/2023

